

# Procès-Verbal et compte-rendu de la Séance du 24 octobre 2024 Du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale De la commune de REVEL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REVEL dûment convoqués en date du 14 octobre 2024, se sont réunis en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Revel, sous la présidence de Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente dudit Conseil.

### Étaient présents

Sandrine GAYET, Patrick HERVE, Caroline DRIOL, Amandine DELATOUCHE Hélène BOUSSANT, Geneviève COURSIMAULT, Cathy PELOSO

# **Était absent** Nicolle ANGELIER

### Avait donné pouvoir Coralie BOURDELAIN à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Caroline DRIOL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

### Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil d'administration sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil d'administration au Président et Vice-Président : aucune affaire traitée par délégation depuis la dernière séance du Conseil d'Administration

# Délibérations

#### Délibération n°1

OBJET : Aide aux transports scolaires pour les collégiens

Aide à hauteur de 90 € pour un quotient familial de maximum 1995 € - Par enfant/année scolaire et avec justificatifs exigés.

Adopté à l'unanimité par les membres présents

### Délibération n°2

OBJET: Subvention inscrite au BP CCAS 2024 à l'article 65748 pour une association caritative

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une subvention d'un montant de 1000,00 € a été inscrite au BP CCAS 2024 pour une association caritative mais celle-ci n'a pas été désignée lors du vote du budget.

L'association qui a été choisie :

**France Alzheimer Isère** dont le siège social est fixé 34 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38100) bénéficiera de la somme de 850,00 €.

Il reste donc la somme de 150,00 € sur la ligne des subventions non affectées :

Il est décidé d'attribuer une somme de 100,00 € à l'association ROV VTT pour l'aide au QF car le montant voté au BP 2024 (100,00€) est insuffisant pour payer la facture qui vient d'être reçue. Il restera donc 50,00 € qui ne seront pas affectés pour le moment.



Par conséquent, ces subventions seront versées à l'association France Alzheimer Isère et ROC VTT avant la fin de l'année 2024.

### Adopté à l'unanimité par les membres présents

#### Divers:

- L'administrateur Franck GENEVAUX ayant démissionné, il est remplacé par Stéphane BEC (représentant CREA) par nomination.
- Camille et Lison ont fait un retour de leur coup de passion qui sera diffusé sur le prochain Revel Dialogue
- Sortie école : demande si des familles ont demandé de l'aide financière du CCAS / réponse : non
- Paniers solidaires pour mai 2025 : message passé aux amapiens + annonce dans le revel dialogue : pas de retour des familles pour le moment
- Destinataires colis de Noël +75 ans : 114 personnes
   25 revues + 12 repas (+2 payants) + 26 colis + 26 dons

Idée cadeaux à ajouter dans les colis : l'almanach dauphinois (prix : 7,95 € l'unité)

Proposition de don suite aux retours des personnes âgées : ADMR /NICODEME/ BANQUE ALIMENTAIRE / HABITAT ET HUMANISME / UN TOIT AU BALCON / Maladie de Charcot et Parkinson (à noter pour les années à venir)

Ajouter sur le courrier de l'année prochaine : « sans réponse votre part sera distribuée au don » Changement des revues pour cette année

Cathy et caroline vont au MOULIN DE TENCIN le 6 octobre pour la composition des colis

• Question : Personnes à l'EHPAD / résidence secondaire à Revel

Si on ne distribue plus les colis à ces personnes car ils n'ont pas leur résidence principale à Revel : dans ce cas faire une délibération pour 2025

Activité SIEL: 12 personnes intéressées pour payer à 100%
 L'association Le Perlet ne peut pas prendre l'activité en charge.
 L'intervenante est titulaire à l'association est prête à prendre à son compte.
 L'association ROC n'est pas contre et doit en parler au bureau.
 Un point sera effectué avec SIEL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est levée à 19h30.

A Revel, le 24 octobre 2024

Sandrine GAYET Vice-présidente du CCAS Caroline DRIOL Le secrétaire de séance



# Compte-rendu

Date de la convocation: 14 octobre 2024

Madame Sandrine GAYET, Vice-Présidente du CCAS a la charge de présider la séance, elle procède à l'appel des administrateurs, et constate l'absence de Nicolle ANGELIER,

La présence de 7 membres et de 1 pouvoir pour 8 votants.

Le quorum étant respecté et après approbation à l'unanimité du compte-rendu du dernier conseil d'administration,

La Vice-Présidente déclare ouverte la séance et débute l'examen des délibérations portées à l'ordre du jour.

#### 1- AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES COLLEGIENS

Aide à hauteur de 90 € pour un quotient familial de maximum 1995 € Par enfant/année scolaire et avec justificatifs exigés

Voté à l'unanimité

#### 2- SUBVENTION POUR UNE ASSOCIATION CARITATIVE

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une subvention d'un montant de 1000,00 € a été inscrite au BP CCAS 2024 pour une association caritative mais celle-ci n'a pas été désignée lors du vote du budget.

L'association qui a été choisie :

France Alzheimer Isère dont le siège social est fixé 34 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38100) bénéficiera de la somme de 850,00 €.

Il reste donc la somme de 150,00 € sur la ligne des subventions non affectées :

Il est décidé d'attribuer une somme de 100,00 € à l'association ROV VTT pour l'aide au QF car le montant voté au BP 2024 (100,00€) est insuffisant pour payer la facture qui vient d'être reçue. Il restera donc 50,00 € qui ne seront pas affectés pour le moment.

Par conséquent, ces subventions seront versées à l'association France Alzheimer Isère et ROC VTT avant la fin de l'année 2024.

#### Voté à l'unanimité

### **DIVERS**

- L'administrateur Franck GENEVAUX ayant démissionné, il est remplacé par Stéphane BEC (représentant CREA) par nomination.
- Camille et Lison ont fait un retour de leur coup de passion qui sera diffusé sur le prochain Revel Dialogue
- Sortie école : demande si des familles ont demandé de l'aide financière du CCAS / réponse : non
- Paniers solidaires pour mai 2025 : message passé aux amapiens + annonce dans le revel dialogue : pas de retour des familles pour le moment
- Destinataires colis de Noël +75 ans : 114 personnes
   25 revues + 12 repas (+2 payants) + 26 colis + 26 dons

Idée cadeaux à ajouter dans les colis : l'almanach dauphinois (prix : 7,95 € l'unité)

Proposition de don suite aux retours des personnes âgées : ADMR /NICODEME/ BANQUE ALIMENTAIRE / HABITAT ET HUMANISME / UN TOIT AU BALCON / Maladie de Charcot et Parkinson (à noter pour les années à venir)



Ajouter sur le courrier de l'année prochaine : « sans réponse votre part sera distribuée au don » Changement des revues pour cette année

Cathy et caroline vont au MOULIN DE TENCIN le 6 octobre pour la composition des colis

• Question : Personnes à l'EHPAD / résidence secondaire à Revel /

Si on ne distribue plus les colis à ces personnes car ils n'ont pas leur résidence principale à Revel : dans ce cas faire une délibération pour 2025

Activité SIEL: 12 personnes intéressées pour payer à 100%
 L'association Le Perlet ne peut pas prendre l'activité en charge.
 L'intervenante titulaire à l'association SIEL est prête à prendre à son compte.

L'association ROC n'est pas contre et doit en parler au bureau. SANDRINE voit avec l'intervenante / SIEL pour faire le point.

L'ensemble des points portés à l'ordre du jour ayant été examiné, il est procédé à la clôture de la séance à 19h30.